

**ARRETE N° POL – 194/2025**

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement sur la placette rue Paul Gauguin afin de permettre l'élagage d'un arbre par la Métropole, du 12/11/2025 au 14/11/2025.

**A R R E T E**

**Article 1** Afin de permettre l'élagage et la taille d'un arbre par la Métropole, sur la place rue Paul Gauguin du mercredi 12 Novembre 2025 au vendredi 14 Novembre 2025

La circulation et le stationnement seront règlementés de la manière suivante :

**Du mercredi 12 Novembre 2025 au Vendredi 14 Novembre 2025.**

**-Stationnement et circulation interdits sur les places de stationnement se situant sous l'arbre (mélia) et sur l'emprise du chantier**

**Article 2** **Les panneaux de signalisation réglementaires et la sécurisation des lieux seront mis en place par la Métropole**

**Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

**Article 4** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries  
Aux responsables de sociétés de transport en commun

- Mise en ligne le **07/11/2025**

- Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET

